

COMMUNIQUE DE PRESSE DE VIOHALCO SA**Bruxelles, le 9 mars 2023**

L'information contenue dans ce communiqué de presse constitue une information règlementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Proposition de distribution de dividende et mise à jour du calendrier financier 2023

Viohalco S.A. annonce que le Conseil d'administration de la société a décidé ce 9 mars 2023 de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires l'approbation d'un dividende brut (*) de EUR 0,12 par action. L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société se tiendra le mardi 30 mai 2023.

Par conséquent, le calendrier financier du 2023 est mis à jour comme suit :

Téléconférence sur les résultats financiers 2022 avec les investisseurs et les analystes

Vendredi 10 mars 2023

Publication du rapport annuel 2022

Jeudi 6 avril 2023

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires 2023

Mardi 30 mai 2023

Date ex-dividende de l'exercice 2022

Lundi 19 juin 2023

Bénéficiaires du dividende de l'exercice 2022 - Date d'enregistrement

Mardi 20 juin 2023

(Les actions seront négociées ex-dividende après le 16 juin 2023, qui est le jour d'échéance des contrats à terme (série juin) à la Bourse d'Athènes et avant le 21 juillet 2023, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur l'indice FTSE/ATHEX Large Cap.)

Paiement du dividende de l'exercice 2022

Mercredi 21 juin 2023

Résultats semestriels 2023

Jeudi 21 septembre 2023

() Le dividende net final peut varier car l'administration fiscale belge impose une retenue à la source, conformément aux formalités fiscales exigées, en fonction de la résidence fiscale de l'actionnaire.*